

## LE COUVAIN SACCIFORME (SACBROOD BEE VIRUS, SBV)



### DÉFINITION DE LA MALADIE – IMPACT SUR LES COLONIES

C'est une maladie du couvain largement répandue qui touche les jeunes larves.

La maladie est considérée comme peu grave. Les guérisons sont généralement spontanées, sauf en cas de co-infection provoquant un affaiblissement de la colonie.

### AGENT RESPONSABLE

La maladie est d'origine virale. Le virus entraîne la mortalité des larves, qui prennent une forme de sac rempli de liquide (contagieux) puis se dessèchent en écailles.

### FACTEURS DE RISQUE

- Carence en protéines.
- Présence d'autres maladies notamment la varroose.

### CRITÈRES DE SUSPICION

- ⊙ Couvain en mosaïque.
- ⊙ Prépupes mortes, de couleur jaunâtre puis brune puis noirâtre, qui restent sur le dos. La tête reste en général bien visible et un peu plus noire que le reste du corps
- ⊙ Couvain operculé avec opercule enfoncé, déchiré ou de couleur foncé (comme pour la loque).
- ⊙ Pour les momies fraîches : on trouve un liquide clair entre la cuticule et la masse corporelle. La larve sortie forme un sac (attention, la peau du sac est très fragile).
- ⊙ Les momies de couvain sont sèches, de couleur brun foncé à noir, ont une forme de petit bateau ou de gondole et se détachent facilement de la cellule.



Larve en forme de sac  
(couvain sacciforme).

© ANSES



Larve morte.

© ANSES

## QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

Si la maladie persiste ou si le couvain est très atteint :

- éliminer les cadres de couvain les plus atteints ;
- fondre les rayons contaminés ;
- transvaser la colonie ;
- remplacer la reine.

La maladie peut disparaître spontanément pendant la miellée.

## FACTEURS FAVORISANT LA PROPAGATION

Les conditions favorisant la transmission de l'agent pathogène sont :

- la dérive des abeilles ;
- le pillage ;
- le déplacement ou la réunion de colonies ;
- les échanges de cadres.

## MESURES DE PROPHYLAXIE

- Privilégier les colonies fortes, ayant une bonne activité de nettoyage.
- Changer les reines.
- Changer les cadres régulièrement.
- Détruire les colonies faibles.



## LÉGISLATION

Maladie non réglementée.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les numéros renvoient aux références listées dans la fiche « Références bibliographiques » :  
17 ; 19 ; 54 ; 70 ; 71 ; 186.